

DÉTERMINEZ LIBREMENT ET EN TOUTE TRANSPARENCE
DE QUELLE PROTECTION VOUS AVEZ BESOIN.
VOUS NE PAYEZ QUE POUR CETTE COUVERTURE-LÀ.

< VIVIUM
Auto >

Le produit
Les garanties Omnium
L'assistance
La gestion des sinistres



VIVIUM AUTO ...

... une protection étendue, comprenant un service d'assistance, des réductions sur mesure et des avantages supplémentaires

Vous souhaitez bénéficier de la meilleure couverture pour votre voiture, vos passagers et vous-même? Optez pour l'assurance Auto de Vivium! Elle vous garantit une protection étendue, à vous et à vos passagers. Elle offre également des avantages supplémentaires aux bons conducteurs, aux jeunes et aux personnes qui roulent peu. En plus, vous pouvez choisir notre nouvelle assurance Omnium, qui est particulièrement intéressante pour les voitures âgées de deux ans et plus. Elle s'accompagne, chaque année, d'une diminution de la prime. Vous pouvez ainsi protéger votre véhicule encore plus longtemps avec l'assurance qu'il mérite.

DÉCOUVREZ LES 4 PILIERS DE VIVIUM AUTO :



1

VOTRE PROTECTION
ET CELLE DE VOS
PASSAGERS

PROTÉGEZ
VOTRE VOITURE



2

3



UNE ASSISTANCE
RAPIDE

LA SÉCURITÉ ET
LES TECHNOLOGIES

4



ASSISTANCE
APRÈS SINISTRE

DÉGÂTS
CORPORELS
AUX
PASSAGERS
ET TIERS

DÉGÂTS MATÉRIELS
AUX
VÉHICULES TIERS

VOTRE PROTECTION ET
CELLE DE VOS PASSAGERS

L'ASSURANCE RC AUTO : EN CAS DE DÉGÂTS À DES TIERS

Vous causez un accident? L'assurance obligatoire Responsabilité Civile Auto (RC Auto) rembourse aux tiers les frais liés au sinistre, qu'il s'agisse de dégâts matériels (à leur voiture ou à d'autres biens) ou de lésions corporelles. L'assurance RC Auto protège également les passagers de votre véhicule.

L'assurance obligatoire RC Auto peut être complétée par d'autres garanties en option en fonction de vos besoins personnels. Ces garanties optionnelles sont détaillées ci-après. Consultez votre courtier qui vous épaulera dans le choix des différentes options possibles.

Bon à savoir Une soirée bien arrosée? Passez en mode BOB! N'hésitez pas à confier le volant à un ami lorsque vous avez consommé un peu trop d'alcool: même s'il est conduit par un BOB et qu'il est impliqué dans un accident, les dégâts à votre véhicule sont couverts. Et nous prenons aussi en charge les dégâts occasionnés au véhicule que vous conduisez lorsque vous êtes BOB. L'indemnisation s'élève à 25 000 EUR au maximum avec une franchise de 500 EUR.

LA GARANTIE PROTECTION DU CONDUCTEUR: SI VOUS ÊTES BLESSÉ

En cas de blessure, l'assurance RC Auto ne protège que vos passagers et les tiers, mais pas le conducteur. Dès lors, complétez votre assurance Auto par une **garantie protection du conducteur**. Vous avez le choix entre 2 formules :

- **La formule indemnitaire** : vous êtes indemnisé pour les lésions corporelles subies. Cette formule tient compte de votre situation personnelle et couvre les dégâts subis jusqu'à concurrence de 1,25 million EUR.
- **La formule forfaitaire** : vous êtes indemnisé pour les frais médicaux engagés, la période éventuelle d'incapacité temporaire ou permanente, ou le décès. Le montant maximal de l'indemnité est convenu lors de la conclusion du contrat d'assurance.

LA GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE : EN CAS DE LITIGES JURIDIQUES

Vous êtes impliqué dans un accident de voiture et devez comparaître devant le tribunal de police? Votre voiture a été endommagée au carwash? Vous êtes en litige avec les autorités concernant votre certificat de visite? Pouvoir compter sur un assureur protection juridique qui défend vos droits, que vous soyez en tort ou non, c'est important. En matière de protection juridique, Vivium collabore avec Arces, dont le label Article 1 vous assure la meilleure protection juridique sur le marché.

QUE POUVEZ-VOUS ATTENDRE DE VOTRE ASSUREUR PROTECTION JURIDIQUE EN CAS DE LITIGE ?

- **Le règlement à l'amiable** : votre assureur protection juridique tente en premier lieu de résoudre le litige sans passer par un avocat ou le tribunal afin d'y trouver une issue rapide.
- **La procédure judiciaire** : il est impossible de parvenir à un règlement à l'amiable? Votre assureur protection juridique vous épaula dans vos démarches administratives et juridiques. Cette assurance intervient également dans des frais de justice et des honoraires pour l'avocat que vous aurez choisi et ce à concurrence de maximum 12500 EUR.

Bon à savoir En cas de litige, les clients de Vivium peuvent compter sur une **protection juridique aux meilleures conditions**. Si un autre assureur du marché belge vous propose une couverture plus étendue, Arces s'alignera et vous offrira les mêmes conditions. Vous ne serez donc jamais mieux assuré(e) que chez Vivium!

2



PROTÉGEZ VOTRE VOITURE

L'ASSURANCE OMNIUM : EN CAS DE DOMMAGE À VOTRE PROPRE VÉHICULE

L'assurance RC Auto obligatoire rembourse les dégâts occasionnés au véhicule et autres biens de tiers lorsque vous causez un accident en tort.

En cas de sinistre en tort, c'est à vous de prendre en charge les dégâts causés à votre véhicule. Et s'il est impossible de le réparer, vous risquez de subir une importante perte financière. Vous souhaitez vous protéger contre ce risque?

Souscrivez une assurance Omnium!

L'ASSURANCE OMNIUM DE VIVIUM : 2 FORMULES

1. Une assurance Omnium classique

Votre voiture est assurée à 100 % de sa valeur catalogue pendant une première période, dont vous déterminez la durée : 6 mois, 1 an ou 2 ans. Ensuite, la valeur assurée diminue chaque mois de 1 %.

2. Une assurance Omnium pour les voitures âgés de 2 à 8 ans

Vivium vous propose une formule particulièrement intéressante pour les **voitures de deux ans et plus** : votre prime est calculée en fonction de la valeur de votre véhicule au moment de la souscription de votre contrat, ce qui vous fait déjà **bénéficiaire d'une belle réduction**. De plus, le montant de votre prime diminue chaque année.

Si vous optez pour cette formule, en cas de perte totale, nous tenons compte d'une valeur réduite de votre véhicule. Nous partons de la valeur catalogue de votre voiture lorsqu'elle était neuve. Après une année écoulée (après la première mise en circulation), la valeur de votre voiture diminue de 15 %. Après la deuxième année, la valeur diminue de nouveau de 15 % (15 % de 85 % font 72,25 %) et ainsi de suite chaque année. Mais la prime de votre assurance Omnium aussi diminue : chaque année, vous recevez une réduction sur votre prime ! Cela vous permet, par exemple, de protéger plus longtemps votre véhicule d'occasion avec une assurance Omnium, assortie d'une prime raisonnable.

LA GARANTIE OMNIUM DE VIVIUM : OMNIUM COMPLÈTE OU MINI-OMNIUM

1. L'Assurance Mini-Omnium

Une assurance Omnium Complète vous offre bien entendu la plus étendue des protections, mais vous pouvez également opter pour une assurance Mini-Omnium.

Elle couvre d'office :

- les dégâts causés à votre voiture par un incendie, une explosion ou la foudre, la grêle, une inondation ou d'autres forces de la nature, un accrochage avec un animal ;
- les vitres brisées ou fissurées (y compris au toit ouvrant) ;

En option : Vous pouvez aussi souscrire la garantie vol ou tentative de vol (facultatif dans l'assurance Mini-Omnium, toujours inclus dans l'assurance Omnium Complète).

2. L'Omnium Complète

L'assurance Omnium complète couvre tous les dégâts repris dans la Mini-Omnium ainsi que les dégâts matériels occasionnés à votre véhicule qu'un tiers soit impliqué ou non. Il peut s'agir, par exemple, de dégâts causés à votre véhicule lorsque vous heurtez un poteau ou qu'un inconnu raye votre carrosserie.

FRANCHISE : À COMBIEN S'ÉLÈVE VOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE ?

Dans le cadre d'une assurance Omnium, vous ne payez une franchise que pour la garantie dégâts matériels, c'est-à-dire les dégâts causés à votre véhicule lorsque vous heurtez un poteau ou qu'un inconnu raye votre carrosserie, par exemple. La franchise est le montant du sinistre qui reste à votre charge ; elle varie selon la valeur de votre véhicule.

Chez Vivium, vous pouvez choisir entre 3 types de franchises : low, medium ou high. Plus la franchise est élevée, plus la prime de votre assurance Omnium est basse.

Choisissez votre franchise			
Valeur assurée de votre véhicule (en euros)	Low	Medium	High
< 12 500	200	350	550
12 500 – 24 999	300	550	850
25 000 – 37 499	450	800	1 150
37 500 – 59 999	750	1 050	1 450
60 000 – 79 999	950	1 150	1 650
80 000 – 99 999	1 150	1 450	1 850
100 000 – 150 000	1 500	-	-
>150 000	2 000	-	-

Exemple

Vous heurtez un poteau alors que vous conduisez votre véhicule d'une valeur de 14 000 EUR. Les dégâts se montent à 1 200 EUR. Si votre franchise est de 300 EUR, Vivium vous rembourse 900 EUR pour ce sinistre.

LES RÉDUCTIONS SUR VOTRE FRANCHISE

Vous bénéficiez de réductions* sur votre franchise si vous choisissez un réparateur agréé et/ou optez pour un VIVIUM Comfort Deal.

- **Les réparateurs agréés : un vaste réseau de garagistes professionnels**

Vivium dispose d'un vaste réseau de réparateurs agréés, composé de garagistes professionnels qui vous assurent un service rapide et de qualité. En confiant votre voiture à un réparateur agréé, non seulement vous bénéficiez d'une réduction sur votre franchise mais vous profitez aussi (dans la plupart des cas) automatiquement du système de tiers payant. Celui-ci prévoit que le garagiste envoie directement la facture à Vivium une fois les réparations effectuées. De votre côté, vous payez uniquement la franchise éventuelle.

- **Vivium récompense ses clients fidèles**

Vous êtes un client fidèle ? Sachez qu'en regroupant votre assurance Auto, Incendie et votre RC Vie Privée (Familiale) dans un VIVIUM Comfort Deal, vous pouvez bénéficier d'une réduction supplémentaire. Et comme il vous est possible de cumuler les réductions, le montant de votre franchise pourrait diminuer de moitié ! Votre courtier vous donnera toutes les informations nécessaires.

*Vous pouvez obtenir le tableau détaillant les réductions possibles auprès de votre courtier.



Téléchargez l'app VIVIUM Assist gratuitement :



UNE ASSISTANCE RAPIDE EN CAS DE PANNE OU D'ACCIDENT

En cas de panne ou d'accident, vous souhaitez être aidé au plus vite. Vous pouvez compter sur Vivium et votre courtier : nous sommes à vos côtés ! Vous avez un accident en pleine nuit ou pendant un jour férié ? Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition 24h/24 et 7j/7. Il vous suffit de les appeler au 02 406 30 00.

VOTRE ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT : GARANTIE DE BASE

Cette garantie de base est comprise dans votre assurance RC Auto. En cas d'accident, vous bénéficiez d'une assistance, que vous soyez ou non en tort, en Belgique comme à l'étranger (pays mentionnés sur votre carte verte).

NOTRE CENTRALE D'ASSISTANCE :

- vous envoie un dépanneur chargé de remorquer votre voiture si celle-ci ne peut être réparée sur place ;
- se charge de vous conduire à votre destination si le sinistre survient en Belgique.

Lors de la conclusion de votre contrat nous vous offrons la possibilité d'élargir la garantie, moyennant une petite surprime, à la mise à disposition d'un véhicule de remplacement.

EN CAS D'ACCIDENT À L'ÉTRANGER

Vous pouvez également compter sur le service d'assistance de Vivium en cas d'accident dans les pays validés sur la carte verte. Nous tentons de réparer votre voiture sur le lieu de l'accident ou la faisons remorquer au garage si nécessaire.

Si les dégâts à votre véhicule sont importants et que les réparations durent plus de 24 heures, Vivium prend en charge :

- l'envoi de pièces de rechange (immédiatement si nécessaire) ;
- le rapatriement de votre véhicule (après 5 jours) ;
- la mise à votre disposition d'un véhicule de remplacement si vous avez choisi cette extension ;
- vos frais de logement (pour un maximum de 5 nuitées) ;
- votre rapatriement et celui de vos passagers à leur domicile.

L'ASSISTANCE AU VÉHICULE : GARANTIE EN OPTION

Lors de la conclusion de votre contrat, Vivium vous offre la possibilité d'élargir la garantie de base, moyennant une petite surprime.

Vivium vous propose également une assurance **Assistance au véhicule** assuré et à ses occupants en cas de panne ou de (tentative de) vol, en Belgique ou à l'étranger, qui vous fait bénéficier de nombreux avantages :

- Nous vous envoyons un réparateur en cas de pneu crevé, de panne sèche, de système d'alarme défectueux, etc.
- Nous faisons remorquer votre véhicule au garage s'il ne peut être réparé sur place.
- Vos clés de voiture sont volées ou égarées ? Vivium vous commande un taxi pour aller les récupérer, faire appel à un serrurier, etc.
- Vous profitez d'un véhicule de remplacement, ou d'un autre moyen de locomotion, pour poursuivre votre voyage.
- Nous envoyons les pièces de rechange au garage si elles sont introuvables à l'étranger.
- ...

L'ASSISTANCE AUX PERSONNES : GARANTIE EN OPTION

Vous, ou un membre de votre famille, tombez malade lors d'un séjour en Belgique ou à l'étranger, ou êtes victime d'un accident grave? L'assurance **Assistance aux personnes** de Vivium prend en charge même si vous voyagez autrement qu'avec votre voiture:

- le rapatriement du malade ou du blessé et des membres de sa famille ;
- le remboursement des frais médicaux engagés à l'étranger en raison de la maladie ou de l'accident (jusqu'à 50000 EUR) ;
- le versement d'une avance financière en cas d'urgence imprévue ;
- la mise en place d'une aide psychologique en cas de traumatisme ;
- les frais de logement d'un membre de la famille du malade ou du blessé en cas d'hospitalisation de longue durée ;
- ...

VIVIUM ASSIST, L'ASSISTANCE SUR VOTRE SMARTPHONE

Grâce à cette application gratuite, vous êtes mis en contact facilement et rapidement avec notre centrale d'assistance. Votre correspondant identifie immédiatement l'endroit où vous vous trouvez et, après quelques démarches très simples, vous procure directement l'assistance appropriée. Vous êtes ainsi rapidement pris en charge.

Mais VIVIUM Assist offre bien d'autres services :

- des conseils utiles pour dispenser les premiers soins ;
- un guide étape par étape pour remplir votre déclaration de sinistre ;
- une fonction de recherche pratique pour retrouver votre emplacement de parking ;
- les numéros d'urgence du pays dans lequel vous vous trouvez ;
- des informations officielles sur le trafic ;
- ...



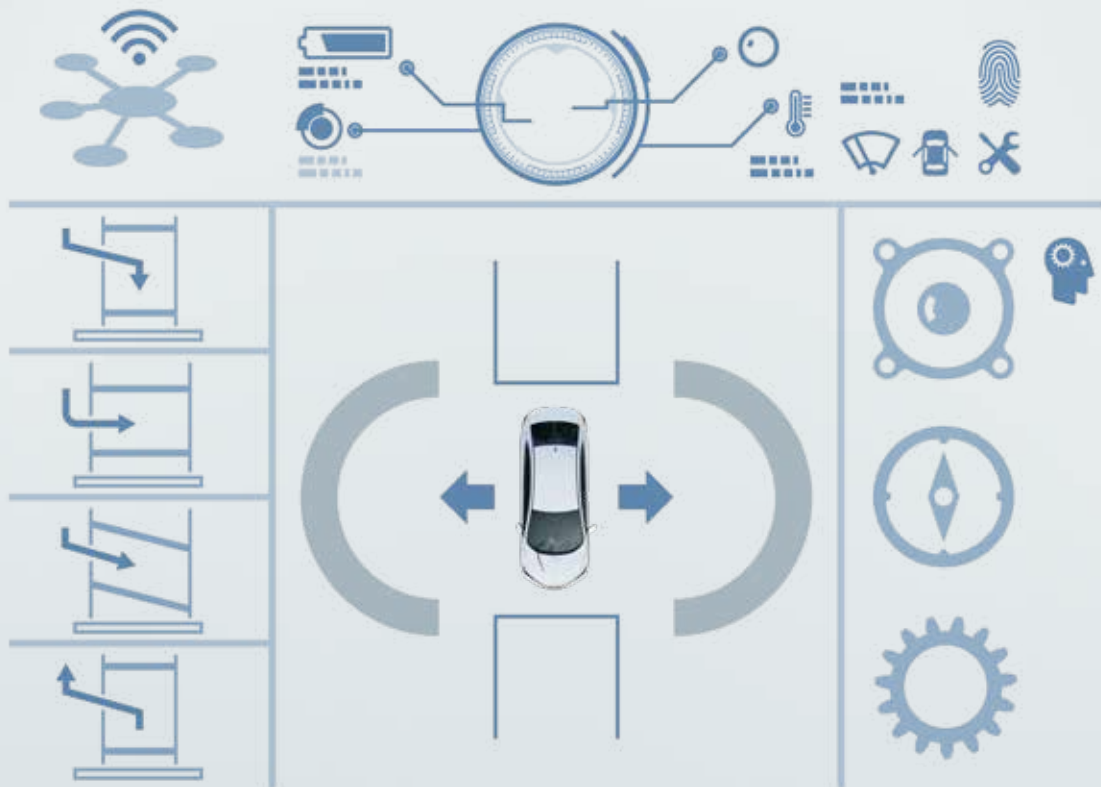
Composez le numéro d'assistance **02 406 30 00** ou téléchargez **VIVIUM Assist**, l'app pour votre smartphone. **Nous nous occupons du reste.**

VIVIUM ASSIST L'ASSISTANCE SIMPLE ET RAPIDE

Votre assistance où que vous soyez.
Découvrez notre nouvelle application et installez-la rapidement!

Téléchargez l'app gratuitement





LA SÉCURITÉ ET LES TECHNOLOGIES

Vous êtes un conducteur responsable, et la sécurité au volant, c'est important pour vous? Vivium vous en récompense! Et Vivium soutient aussi les jeunes conducteurs ainsi que ceux qui roulent peu de km.

LA SÉCURITÉ AU VOLANT RÉCOMPENSÉE

SOUSCRIVEZ LE VIVIUM S² PACK ET BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION

Nous avons créé le **VIVIUM S² Pack** spécialement pour les conducteurs responsables. Il se compose notamment d'une VIVIUM S² Box: un petit appareil, à placer dans la voiture, qui enregistre le comportement de l'automobiliste. Bien entendu, les données collectées sont confidentielles. Par ailleurs, ce dispositif alerte immédiatement le service d'assistance en cas de collision grave. Autre avantage: grâce au GPS intégré, la localisation du véhicule se fait bien plus rapidement si celui-ci se fait voler. Enfin, le **VIVIUM S² Pack** donne droit à une réduction sur la prime de l'assurance RC Auto et dégâts matériels (Omnium).

Voulez-vous en savoir plus? Consultez notre brochure VIVIUM S² Pack auprès de votre courtier ou sur www.vivium.be.

QUI DIT NOUVELLE VOITURE DIT NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les nouvelles technologies permettent de renforcer la sécurité au volant. Aussi, vous bénéficiez d'une réduction sur la prime de vos assurances RC Auto et dégâts matériels (Omnium), si votre véhicule est équipé de l'un ou plusieurs des dispositifs suivants:

- un système de freinage automatique;
- un avertisseur de sortie de voie;
- un détecteur de fatigue;
- un régulateur proactif de vitesse;
- un avertisseur d'angle mort;
- un système de détection des piétons et cyclistes.

BONUS-MALUS -2 À VIE

Cela fait des années que vous roulez sans avoir provoqué d'accident? Dès que vous atteignez un bonus-malus de -2, vous le conservez à vie pour votre contrat! Même si vous causez un accident par la suite.

JEUNES CONDUCTEURS

RÉDUCTION PLUS RAPIDE DU BONUS-MALUS

Vivium souhaite encourager les jeunes conducteurs à rouler prudemment. Vous avez moins de 26 ans? Nous diminuons chaque année votre bonus-malus de 2 degrés (au lieu de 1), pendant les 3 premières années suivant l'obtention de votre permis de conduire, ce qui permet de réduire plus rapidement votre prime d'assurance RC.

PEU DE KM

VOUS ROULEZ MOINS DE 10 000 KM PAR AN?

Vous enfourchez régulièrement votre vélo ou avez l'habitude de prendre les transports en commun? En conduisant peu, vous avez également moins de risques d'avoir un accident. Si vous roulez moins de 10 000 km par an, Vivium vous fait bénéficier d'une réduction supplémentaire sur la prime de votre assurance RC Auto.

Un sinistre? Ne vous tracassez pas.

Votre voiture est endommagée? Votre priorité est certainement de pouvoir vous déplacer, avec un véhicule de remplacement dans un premier temps, puis de retrouver votre voiture une fois les réparations effectuées.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

- 1. Appelez immédiatement, notre centrale de services d'assistance, au 02 406 30 00 ou utilisez notre application VIVIUM Assist sur votre smartphone.**

(joignable 24h/24 et 7j/7)

- 2. Prenez ensuite contact avec votre courtier.**

Il se chargera de la déclaration de sinistre et réglera tous les détails.

- 3. Prenez rendez-vous avec l'un de nos réparateurs agréés.** Votre courtier vous en communiquera les coordonnées.

Le réparateur s'arrangera avec vous sur la date et la nature des réparations à effectuer. Il vous confiera également un véhicule de remplacement (sous conditions) et prendra contact avec un expert. Généralement, le réparateur agréé peut se charger lui-même de l'expertise, ce qui lui permettra de réparer votre voiture plus rapidement.

VIVIUM AUTO : couvertures et exclusions

L'assurance VIVIUM Auto vous offre bon nombre de couvertures et fait l'objet d'exclusions et de limitations. Le tableau suivant en donne quelques exemples.

Pour un aperçu complet et détaillé des couvertures et exclusions, nous vous renvoyons volontiers vers votre courtier ou nos Conditions Générales. Ces dernières sont disponibles auprès de votre courtier ou sur www.vivium.be.

GARANTIES DE BASE

	COUVERT	EXCLUS
RC (Responsabilité Civile)	<ul style="list-style-type: none">• les dégâts causés par la faute de l'assuré aux personnes victimes de l'accident ainsi qu'à leurs biens;• tous les dégâts corporels causés aux passagers de votre propre véhicule;• les dégâts causés au véhicule d'un tiers lorsque ce véhicule est conduit par l'assuré en tant que BOB;• les dégâts causés au véhicule assuré lorsque celui-ci est conduit par un BOB.	<ul style="list-style-type: none">• les dégâts matériels à votre propre véhicule;• les dégâts corporels et matériels de l'assuré responsable de l'accident;• les dégâts causés par le conducteur alors qu'il participe à des courses, concours de vitesse et/ou à des compétitions.
Assistance Accident	En plus de la RC Auto, est incluse d'office: <ul style="list-style-type: none">• l'assistance après un accident nécessitant le remorquage du véhicule et le transport de tous les passagers au domicile ou au lieu de destination prévu.	

GARANTIES OPTIONNELLES : OMNIUM

	COUVERT	EXCLUS
Omnium	Selon la formule choisie parmi les 3 formules Omnium proposées, certains dégâts seront couverts (voir le détail ci-dessous).	Quelle que soit la formule choisie, il n'y aura pas d'indemnisation si : <ul style="list-style-type: none"> le sinistre a été causé intentionnellement par le preneur d'assurance, le propriétaire, le détenteur, le conducteur, une personne transportée ou un membre de leur famille; le véhicule est conduit par une personne ne satisfaisant pas aux conditions prescrites par la loi belge.
Mini-Omnium Incendie Force de la nature et animaux Bris de glaces	<ul style="list-style-type: none"> les dégâts ou la destruction suite à un incendie, une explosion, un court-circuit et la foudre ainsi que les coûts d'extinction du véhicule. les dégâts qui sont la conséquence directe d'une catastrophe naturelle; les dégâts par contact inopiné avec un animal; la compagnie indemnise le bris des fenêtres avant, latérales, arrière ou incorporées dans la toiture du véhicule assuré. 	<ul style="list-style-type: none"> les brûlures sans qu'il y ait eu feu avec flamme ou explosion. les dégâts qui sont la conséquence directe de catastrophes naturelles non-mentionnées dans nos Conditions Générales. sont exclus de la garantie les bris de vitrages survenus en cas de perte totale du véhicule assuré. Ces dégâts sont indemnisés dans le cadre de la garantie Dégâts matériels (Omnium complète).
Mini-Omnium avec VOL Comprend les garanties Incendie - Force de la nature et animaux - Bris de glaces et la garantie vol	<ul style="list-style-type: none"> la disparition ou les dégâts causés par le vol ou la tentative de vol; le remboursement des frais associés au vol de clés pour : <ul style="list-style-type: none"> la reprogrammation du système de verrouillage; le remplacement des clés. 	Vous ne serez pas couvert contre le vol si : <ul style="list-style-type: none"> les portes ou le coffre ne sont pas fermés à clé; le toit ou les vitres ne sont pas fermés; les clés et/ou toute autre chose destinée à la commande des serrures ou au démarrage du véhicule ont été laissées de manière visible à un endroit accessible au public.
Omnium Complète Comprend les garanties Incendie - Force de la nature et animaux - Bris de glaces - Vol et les DÉGÂTS MATÉRIELS	<ul style="list-style-type: none"> les dégâts matériels à votre propre véhicule qui sont occasionnés par un accident, même si vous êtes en tort; les dégâts matériels à votre propre véhicule en cas d'acte de vandalisme. 	<ul style="list-style-type: none"> les dégâts occasionnés ou aggravés par une défectuosité mécanique ou par une erreur de carburant;

AUTRES GARANTIES OPTIONNELLES

	COUVERT	EXCLUS
Protection Juridique Auto	La compagnie intervient pour les véhicules assurés et les personnes assurées : <ul style="list-style-type: none"> dans le paiement des frais de justice dans le cadre de procédures pénales et civiles; en versant une indemnisation si la partie adverse est insolvable; en prenant en charge les honoraires d'avocat si une procédure s'avère nécessaire. 	Les sinistres qui sont la conséquence de fautes graves : <ul style="list-style-type: none"> les coups et blessures volontaires; la fraude et/ou escroquerie; le vol, la violence, l'agression, ...
Protection du conducteur	En cas de sinistre avec lésions corporelles et dû à l'usage du véhicule assuré, la compagnie prévoit le paiement d'indemnités : <ul style="list-style-type: none"> pour les frais médicaux, le transport, le décès, l'invalidité temporaire / permanente subis par le conducteur du véhicule assuré lors d'un accident de circulation. 	<ul style="list-style-type: none"> Les dégâts corporels pouvant survenir si le véhicule ne satisfait pas à la réglementation sur le contrôle technique.
Assistance aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> le transport ou rapatriement en cas de maladie ou en cas d'accident et le retour des assurés accompagnants; le remboursement des frais médicaux à l'étranger; les frais de rapatriement du défunt. 	<ul style="list-style-type: none"> il n'y a pas d'intervention de l'assisteuse si les déplacements ont une durée de plus de 3 mois; les fausses déclarations ou les tentatives de fraude.
Assistance au véhicule	<ul style="list-style-type: none"> le dépannage et frais de remorquage; l'installation d'une roue de secours en cas de crevaison; la mise à disposition d'un véhicule de remplacement pour assurer votre mobilité. 	<ul style="list-style-type: none"> les véhicules utilisés pour le transport payant de personnes; le coût des pièces de rechange.

Votre courtier? Votre partenaire

Votre courtier est votre premier point de contact lors de la souscription d'une assurance mais aussi en cas de sinistre. Il bénéficie de tout notre soutien dans l'aide et le suivi qu'il vous apporte :

- **Information** – Discutez de cette brochure avec lui. Il peut vous conseiller en toute indépendance.
- **Sinistre** – En cas de sinistre, téléphonez directement à votre courtier. Il entreprendra sur-le-champ les démarches nécessaires. Il suit votre dossier de près et vous accompagne de la déclaration jusqu'à la réparation du sinistre.

Vivium. Ensemble, c'est sûr.

Vivium, qui travaille avec des courtiers indépendants, est une marque de P&V Assurances scrl. Nous sommes une des plus grandes compagnies d'assurances en Belgique qui travaille avec des courtiers indépendants.

Nous connaissons parfaitement le marché et offrons un large éventail d'assurances : assurances vie, assurances non-vie et employee benefits. Nous le faisons pour les particuliers et les indépendants, mais également pour les PME et les grandes entreprises.

Vivium croit fermement à la valeur ajoutée des courtiers en leur qualité de partenaire à long terme du client. C'est pourquoi nous travaillons d'arrache-pied à des produits et services de qualité afin que les courtiers puissent jouer pleinement leur rôle de conseiller.

Le produit VIVIUM Auto, développé par Vivium, une marque de P&V Assurances SCRL, est soumis au droit belge et comporte des exclusions, limitations et conditions applicables au risque assuré.

Conclu pour un an, le contrat est reconduit tacitement.

Le présent document est purement informatif et n'engage pas Vivium. Avant de souscrire un contrat VIVIUM Auto, veuillez prendre connaissance des Conditions Générales, disponibles sur vivium.be et auprès de votre courtier Vivium.

Si vous n'êtes pas satisfait, n'hésitez pas à contacter votre courtier ou à adresser votre plainte à notre service Gestion des Plaintes, par courrier postal à Gestion des Plaintes rue Royale 151 à 1210 Bruxelles, par email à plainte@vivium.be ou au 02 250 90 60. Si la solution qui vous est proposée ne vous donne pas satisfaction, n'hésitez pas à contacter le service Ombudsman des Assurances, situé square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, au 02 547 58 71 ou par mail à info@ombudsman.as.

Les avantages de VIVIUM Auto

- La garantie BOB incluse.
- Des réductions octroyées aux conducteurs prudents.
- Des réductions octroyées aux conducteurs qui roulent moins de 10 000 km/an.
- Les services et les conseils d'un courtier indépendant.
- Le VIVIUM S² Pack : un dispositif de sécurité pour les conducteurs responsables.
- Une assistance en cas d'accident, 24h/24 et 7j/7.
- Une assurance Omnium particulièrement intéressante pour les voitures âgées d'au moins 2 ans.
- Une assurance Auto sur mesure dont le titulaire ne paie que pour ce dont il a réellement besoin.

Vous souhaitez de plus amples informations ? Contactez votre courtier. Il mettra en regard votre situation personnelle et vos aspirations, et vous proposera la solution la mieux adaptée à vos besoins.

E.R. : P&V Assurances scrl - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles - 8.132F - 04.2018

Vivium est une marque de P&V Assurances scrl,
Compagnie d'assurances agréée sous le code 0058
TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles

SIEGE SOCIAL

Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - tél. +32 2 406 35 11

SIEGE D'ANVERS

Desguinlei 92 - 2018 Antwerpen - tél. +32 3 244 66 88